

# Arrangements convenus entre la Compagnie des Indes et Pierre Poivre

## Au mois de juillet 1748

---

Un document de la Bibliothèque nationale de France, cote NAF 9377, f° 18r-19v.<sup>1</sup>

L'auteur probable de ce document est M. de Montaran, commissaire du roi auprès de la Compagnie des Indes, auteur des documents de synthèse sur le projet consistant à charger Poivre de la double mission qu'il a présentée. On doit rapprocher ce document de ceux transcrits par H. Cordier sous le titre *Mémoires divers sur la Cochinchine*, dont nous avons reproduit la plupart (=>doc-44-an). En particulier de celui intitulé *Mémoire sur le commerce de Cochinchine*, p.359, daté 12 juillet 1748 dans lequel Montaran expose également la façon dont la mission doit se dérouler. Les scénarios ne sont pas identiques à compter de l'arrivée de Poivre à Mindanao.

---

### Sommaire des arrangements convenus avec M. Poivre par rapport aux objectifs qu'il se propose

Le premier d'ouvrir un commerce à la Cochinchine et d'y établir peut-être un comptoir.

Le second de procurer par la voie de Manille ou des îles voisines des plants de noix muscade et de girofle qui doivent être transportés aux Isles de France et Bourbon.

L'on est d'accord que M. Poivre doit s'embarquer à Lorient sur le premier vaisseau qui sera expédié pour l'Isle de France avec les présents destinés pour le Roi de la Cochinchine et pour ses mandarins, et avec les articles qu'il demande tant pour captiver l'amitié des Espagnols que pour vendre à Manilles afin de couvrir une partie des frais du voyage qu'il compte y faire.

On lui donnera le Sr Laurent pour le seconder avec un commis sage, et l'on y joindra un second homme pour apprendre la langue.

M. Poivre arrivé à l'Isle de France y remettra des paquets à M. David par lesquels la Compagnie l'autorisera à armer une frégate commandée par des officiers intelligents et qui aient de l'expérience pour les mers de la Chine, et M. David à qui toute célérité sera en même temps recommandée pourra charger sur cette frégate 25 ou 30 mille piastres qu'il lui sera permis de prendre sur les fonds destinés au commerce de la Chine et dont il recevra une partie par le *Montaran* sur lequel passera M. Poivre et qui doit aller de l'Isle de France à Canton.

On suppose que M. Poivre pourra arriver à Fayfo [Faifoo] (port principal de la Cochinchine) avant le 15 de juin, et il aura au-moins un mois et demi pour négocier auprès du Roi et s'exempter de tous droits pour la nation française, et le privilège exclusif d'y négocier préférablement à toutes autres nations, et enfin la permission d'y faire un établissement, ou du moins celui d'y laisser quelqu'un jusques à ce que les nouvelles de la disposition favorable du Roi de la Cochinchine déterminent la Compagnie à y faire construire une factorie [factorerie] convenable.

Si M. Poivre obtient cette dernière condition, il y laissera le commis et le second homme destiné à apprendre la langue, et afin que l'un et l'autre puissent y faire quelques progrès. Il arrangera les choses de façon qu'ils ne communiquent que pour les choses indispensables et par conséquent sans demeurer ensemble.

M. Poivre est convenu que tant à cause de la sûreté de la navigation que pour avoir le temps de trouver à Macao un navire sur lequel il puisse passer promptement à Manille, il est à propos qu'il arrive dans les îles de la Chine au moins au 15 août.

Il entrera dans le port de Taypa [Taipa] avec sa frégate et il ira faire son marché avec les armateurs de Macao pour qu'ils lui fournissent une petite embarcation, mais sûre, sur laquelle il puisse partir à la fin de septembre pour Manille.

---

<sup>1</sup> Document numérisé : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10525034d>

Rien ne pourra retarder cette expédition que l'armement, puisque le Sr Poivre aura chargé à l'Isle de France sur sa frégate les marchandises destinées pour Manille ; et le vaisseau portugais en sortant du port de Macao (certain d'ailleurs du fret dont on sera convenu payable à Manille) n'aura qu'à prendre dans la rade de Taipa les effets destinés pour ce voyage.

Cependant M. Poivre avant de partir des îles de la Chine pour Manille, enverra M. Laurent à Canton avec l'or qu'il aura pu traiter à Faifoo et avec des lettres pour le comptoir de Canton et pour M. David à qui elles passeront par les vaisseaux qui se trouveront à la Chine.

S'il apparaissait nécessaire à M. Poivre que M. David fasse passer l'année suivante un des navires de France destinés pour la Chine par Faifoo, et que la présence du Sr Laurent soit utile, le Sr Laurent se rendra à l'Isle de France par les vaisseaux qui seront à Canton, et alors M. Poivre demandera au Conseil de direction l'un des employés pour le suivre à Manille soit le Sr Jasa [*?douteux*] ou tout autre.

Il est bien entendu ici que si M. Poivre n'avait pas réussi dans son passage à la Cochinchine il renverrait à Canton le commis et l'enfant de langue et qu'il conserverait avec lui le Sr Laurent pour son voyage de Manille.

De quelque façon que les choses tournent sur le projet du commerce et de l'établissement à Faifoo, M. Poivre saura à quoi s'en tenir à son arrivée à la Chine et il sera en état d'envoyer des instructions en conséquence à M. David à l'Isle de France, et d'en rendre compte à la Compagnie par les vaisseaux qui se trouveront alors à Canton.

Suivons-le maintenant dans son voyage aux Philippines.

Il a été ci-dessus dit que M. Poivre se flatte de trouver un vaisseau portugais qui puisse partir de Macao au commencement d'octobre et que ce bâtiment prendra à Taipa les marchandises que M. Poivre aura sur sa frégate.

Le voilà donc en route pour Manille, et il aura donné ordre à sa frégate de l'attendre à Taipa à la fin de décembre à tout événement.

Si dans ce temps-là M. Poivre n'est pas de retour à Macao, ce sera une preuve qu'il sera bien arrivé à Manille, et le capitaine de la dite frégate aura également un ordre de partir au 1<sup>er</sup> janvier pour le port de Mindanao qui lui sera indiqué par M. Poivre.

Le passage de la Chine dans une assez belle mousson sera tout au plus de 15 jours et M. Poivre s'y sera rendu plus tôt.

Il est donc à présent à présumer ou que la découverte des plants principaux sera déjà faite alors, ou que comme le dit M. Poivre, il aura encore assez de temps pour faire pendant 15 ou 20 jours quelques tentatives dans les îles voisines.

Conclusion. Où il aura trouvé ce qu'il se promet avant la fin de février, ou si cette première tentative ne réussit pas, il pense que toute autre recherche serait inutile. Il s'ensuit conséquemment qu'il doit dès ce premier voyage rapporter à l'Isle de France les plants dont il est question, ou que s'il ne les rapporte pas il se trouvera du moins de retour à l'Isle de France en avril, temps auquel M. David préparera la seconde expédition pour la Cochinchine où M. Poivre sera encore très utile.

Quant à ce qui concerne l'employé que M. Poivre aura mené avec lui à Manille pour y gérer la vente des effets qu'il y aura porté, ou bien il lui donnera ordre de passer à la Chine avec les piastres qu'il aura, ou bien à la côte Coromandel suivant ce qu'il croira le plus avantageux pour la Compagnie.

On observe seulement dans ces extraits qu'il n'y est nullement mentionné des expédients simples qui ont été proposés pour réussir peut-être avec plus de certitude par la voie de Pondichéry, et que des 3 voyages que l'on supposait pouvoir faire faire à la frégate pour chercher dans les îles voisines des Moluques les plants en question il n'y en aura qu'un qui à la vérité sera suffisant s'il il a le succès que l'on se promet.

On retranche ici tout ce qui a rapport et à l'emplette des présents sujets nécessaires et à l'assortiment des marchandises qui peuvent convenir à Manille. Les arrangements, les instructions et les ordres qu'il sera question de donner tant à M. David de l'Isle de France qu'au Conseil de direction de la Chine par rapport à tout ce qui concerne cette entreprise seront remis sous les yeux de MM. les commissaires du Roi et de l'administration.

\* \* \*